

« L'Esprit d'Aarhus »

Projet de création d'un réseau informel sur l'accès à l'information et la participation citoyenne à la décision publique

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante du Gouvernement et du Parlement créée en 2002 en France pour répondre aux deux premiers objectifs de la convention d'Aarhus : informer les citoyens et faire en sorte qu'ils puissent participer aux processus de décision.

Elle a organisé les 16 et 17 juin 2014 à Paris un colloque international sur le thème : « Le citoyen et la décision publique, enjeux de légitimité et d'efficacité ». L'objectif était de faire dialoguer des hauts responsables politiques, économiques, sociaux, associatifs, universitaires avec des citoyens ; deux jours de mobilisation pour imaginer et échanger idées nouvelles et expériences étrangères, pour développer la culture du débat public et de la décision partagée.

De nombreux responsables sont intervenus dont M. Jit PETERS, Président de la convention d'Aarhus et M. Michel BARNIER, Commissaire européen pour le marché intérieur et les services, ancien Ministre Français qui a été à l'origine de la création de la CNDP et des responsables des USA, du Canada, du Danemark, d'Italie, de Corée du sud...

Dans le prolongement de ces échanges, la CNDP souhaite créer un réseau informel sur l'accès à l'information et la participation citoyenne à la décision publique dénommé « L'Esprit d'Aarhus », portant sur les pratiques participatives dans les différents pays, qu'ils aient signé la convention d'Aarhus ou non. Ce réseau informel n'aura aucune interférence avec les institutions mises en place dans le cadre de la convention d'Aarhus.

Il aura comme unique objectif de mettre en relation de manière permanente et continue les institutions ou organisations qui organisent ou promeuvent l'information et la participation des citoyens au niveau international, national, des régions ou des grandes villes.

Cette mise en relation permanente permettra à chacun de connaître les réalisations ou expérimentations mises en œuvre, de connaître les réussites et les échecs, au bénéfice de l'ensemble des membres. Elle permettra également de développer une action de coopération envers les pays les moins avancés dans cette participation citoyenne.

La communication entre les différents acteurs du réseau sera essentiellement réalisée par Internet. Une rencontre annuelle sera organisée, dans des pays différents. Ce réseau informel pourrait faire un rapport synthétique tous les trois ans qui serait présenté à la conférence des parties.

Ce réseau pourrait enfin être étendu à d'autres pays, non signataires d'Aarhus, afin de bénéficier de leurs expériences. Aussi, le BAPE du Québec, l'Office de consultation publique de la ville de Montréal et l'Institut du nouveau monde de Montréal nous ont fait part de leur vif intérêt pour ce projet.

Christian LEYRIT,
Président